

Bulletin d'histoire politique

Lorsque l'État enquête sur ses citoyens : la GRC et la francophonie canadienne, 1963-1984

Marcel Martel



Volume 23, Number 1, Fall 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026504ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026504ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Martel, M. (2014). Lorsque l'État enquête sur ses citoyens : la GRC et la francophonie canadienne, 1963-1984. *Bulletin d'histoire politique*, 23(1), 109–125. <https://doi.org/10.7202/1026504ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2014

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Lorsque l'État enquête sur ses citoyens : la GRC et la francophonie canadienne, 1963-1984¹

MARCEL MARTEL
Département d'histoire
Université York

Le 27 février 1968, le sous-ministre du ministère du procureur général de la Nouvelle-Écosse reçoit un rapport de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) évaluant les sympathies des Acadiens de sa province à l'égard du mouvement séparatiste, terme utilisé par la police fédérale pour définir le courant indépendantiste au Québec. L'auteur du rapport est catégorique : les Acadiens sont indifférents à l'égard du séparatisme. Non seulement n'ont-ils aucune sympathie, mais ils ne démontrent aucune velléité à l'appuyer. L'auteur justifie son constat en se référant à l'histoire des rapports entre les Acadiens de la Nouvelle-Écosse et les francophones du Québec. Citant le Grand Dérangement de 1755, il rappelle que les Acadiens de cette région n'ont reçu aucun appui de la part des francophones de la vallée du Saint-Laurent, ni de la puissance colonisatrice française durant ce tragique épisode. Cette inaction explique alors l'indifférence des Acadiens à l'égard du Québec à la fin des années 1960. L'auteur du document prévient cependant le sous-ministre qu'il est toujours possible pour quelques « trained agitators » de tenter de changer ces sentiments².

On peut s'étonner de l'analyse de la GRC et surtout s'interroger sur les conclusions. Par ailleurs, ce document est l'un parmi plusieurs autres produits par la GRC de 1963 à 1984 sur les communautés francophones en milieu minoritaire, sur leur appui à la cause indépendantiste ainsi que sur l'action de la France auprès de ces communautés et sur la possibilité que le réveil nationaliste, qui agite ces communautés, dérape comme cela s'est produit au Québec en octobre 1970. Cela peut étonner d'apprendre que la GRC ait enquêté sur les communautés francophones. Peut-être que les francophones en milieu minoritaire l'ignoraient eux-mêmes.

Pourquoi enquêter sur les francophones vivant en milieu minoritaire? Après tout, la Révolution tranquille n'a pas eu lieu au Manitoba ni en Colombie-Britannique. Certes, Belliveau et Boily affirment que le Nouveau-Brunswick a vécu sa Révolution tranquille, du moins les Acadiens de cette province³. Pour sa part, l'ancien président de l'Université Trent, Thomas Symons, affirme déjà au début des années 1970 que l'Ontario a vécu également sa Révolution tranquille. Il utilise ce fameux oxymoron pour caractériser l'action législative, certes modeste, du gouvernement de John Robarts en matière scolaire et linguistique⁴. Il faut souligner que le mouvement indépendantiste, en effervescence au Québec, a peu ou pas de sympathisants dans les provinces limitrophes à l'exception des Acadiens du Nouveau-Brunswick. Encore là, on ne parle pas d'un mouvement de masse, mais de quelques sympathisants. Malgré cela, la GRC a colligé des informations sur les communautés francophones en milieu minoritaire, leurs institutions et les dirigeants de ces institutions.

Quiconque s'intéresse aux activités du service de sécurité de la GRC n'est pas surpris d'apprendre que la police fédérale a ciblé les communautés francophones en milieu minoritaire et notamment leur réseau institutionnel. Ces enquêtes s'ajoutent à celles menées par la GRC depuis la création de son service de sécurité au début du vingtième siècle. On peut rationaliser cet intérêt de la GRC en rappelant qu'il s'agit d'une réponse parmi plusieurs autres de l'État fédéral devant la transformation de la problématique nationaliste au Canada français, mais aussi devant la montée du mouvement indépendantiste au Québec au cours des années 1960. L'État fédéral emploie diverses stratégies pour cerner, analyser et interpréter l'état de la société québécoise, dans la foulée de la Révolution tranquille et ses conséquences sur les rapports avec le reste du pays et ceux avec les communautés francophones en milieu minoritaire.

Cet article explore les enquêtes de la GRC dans les milieux francophones minoritaires. Il commence par un rappel des menaces à la sécurité nationale, telles que déterminées par la GRC depuis 1940. Ensuite, il s'intéresse au mandat confié à la GRC ainsi qu'aux méthodes utilisées pour colliger de l'information sur la francophonie canadienne.

L'état des menaces internationales sur le Canada selon la GRC

Le communisme: une menace

Avec le développement de la Guerre froide, la GRC poursuit ses efforts pour débusquer, caractériser et neutraliser les Canadiens, les immigrants, mais aussi les représentants de puissances étrangères qui menacent la sécurité nationale. En fait, la guerre froide ne change pas la compréhension ni la conceptualisation que la GRC a des menaces à la sécurité nationale.

Certes, la Deuxième Guerre mondiale est venue momentanément brouiller les cartes, surtout lorsque l'Union soviétique est devenue un allié dans la vaste coalition des Nations unies pour défaire l'Allemagne nazie, l'Italie fasciste et le Japon. Dès le début du conflit mondial, plusieurs communistes au Canada, notamment de nombreux Ukrainiens, sont arrêtés et internés, en raison de leur association, de leur militantisme ou de leur rôle à titre de dirigeants dans des organismes soupçonnés d'être communistes. Des sympathisants et militants fascistes et nazis, d'origine italienne et allemande, font l'objet d'une surveillance et certains d'entre eux sont arrêtés dès le déclenchement des hostilités en 1939. Pourtant, la GRC et son service de sécurité n'ont pas changé d'attitude à l'égard des communistes et de leurs sympathisants. Le responsable du service du renseignement de la GRC, Charles Rivett-Carnac, informe Norman Robertson, un haut fonctionnaire canadien, que le fascisme est moins menaçant que le communisme puisque le fascisme ne cherche pas à détruire le capitalisme. Au contraire, le fascisme est une « modified form of capitalism⁵ ».

L'attitude du Canada et des alliés à l'égard de l'Union soviétique change à la suite de l'invasion nazie du territoire soviétique, en juin 1941. À ce moment, il y a un rapprochement stratégique entre les ennemis d'hier, puisque l'Union soviétique se joint au camp des Alliés. Pourtant, la GRC demeure très méfiante à l'égard des communistes et leurs sympathisants, qu'ils soient Canadiens ou étrangers. Dans son *Security Bulletin* du 16 août 1941, la GRC prend note de la nouvelle situation militaire. Cela n'est toutefois pas suffisant pour changer son attitude: «(Russia Canadian Communists) have turned their coats but not their hearts and their hatred of democracy burns as fiercely as ever. Should their interned leaders be freed again to stab us in the back?⁶». Par conséquent, il ne faut pas s'étonner que plusieurs mois s'écoulent, après que l'Union Soviétique soit devenue un allié, avant la libération des communistes des camps d'internement. Malgré cette nouvelle conjoncture politique, Reg Whitaker et Gregory S. Kealey rappellent que «the RCMP was not simply a silent agent but an active lobbyist within government against any legitimation of the Communists⁷».

L'affaire Igor Gouzenko, cet employé de l'ambassade soviétique à Ottawa, vient cependant confirmer que cette alliance entre le Canada et l'Union soviétique était momentanée. Dans la soirée du 5 septembre 1945, Igor Gouzenko, un chiffreur au service de l'attaché militaire, le colonel Nikolai Zabotin, quitte l'ambassade. Gouzenko était arrivé au pays, en même temps que les autres employés de l'ambassade soviétique, au printemps de 1943. Lorsqu'il quitte l'ambassade, il a en sa possession plusieurs documents démontrant l'existence d'un réseau d'espionnage au pays dirigé depuis l'ambassade. Dans le cadre de leurs activités d'espionnage, les Soviétiques cherchent alors à obtenir des informations sur le projet

Manhattan, sur lequel travaillent des savants britanniques, canadiens et américains. Les documents, remis par Gouzenko à la GRC démontrent que des espions, à la solde de l'Union soviétique, œuvrent dans des ministères fédéraux et au Haut-Commissariat de Grande-Bretagne à Ottawa⁸.

Pour la GRC, l'affaire Gouzenko démontre hors de tout doute que le communisme et ses sympathisants constituent toujours une menace à la sécurité nationale. Les révélations de Gouzenko confortent la police fédérale dans son analyse à l'égard des communistes et du pays qui en fait la promotion. Les communistes demeurent une menace au système économique capitaliste et au régime politique, puisqu'ils prônent leur destruction et promeuvent un ordre social, économique et politique fondé sur l'idéologie communiste depuis la révolution d'octobre de 1917.

Si la guerre froide change quoi que ce soit, c'est l'urgence avec laquelle il faut poursuivre les efforts pour dépister, identifier et neutraliser les menaces communistes sur la société canadienne, les jeunes, les organismes communautaires, sociaux, syndicaux et étudiants. Dans le cas des jeunes, le service de sécurité de la GRC affirme, en août 1961, que les communistes sont particulièrement redoutables. D'abord, les jeunes sont impressionnables et constituent des proies, puisque les communistes sont à la recherche de gens qui deviendront les militants et les futurs dirigeants du mouvement communiste au Canada. Ces communistes poursuivent une stratégie de reproduction sociale. Par conséquent, la GRC conclut que ses agents doivent être sur le terrain, ce qui signifie être sur les campus de manière à documenter, déterminer et neutraliser les tentatives de recrutement de jeunes par les communistes. Ensuite, il faut découvrir si des Canadiens collaborent volontairement avec les communistes. Encore une fois, le travail sur le terrain et le recours à des informateurs s'avèrent cruciaux pour la GRC. Enfin, les communistes peuvent utiliser les associations étudiantes et en faire des instruments qui serviront leur cause. Par conséquent, l'observation et l'infiltration des associations étudiantes sont donc souhaitables et nécessaires⁹.

Le service de sécurité de la GRC, responsable de la surveillance, de l'espionnage et de la collecte d'information au pays, poursuit son travail. Le nombre de cibles inclut bien entendu les communistes, mais aussi les syndicats, les communautés ethniques, les associations étudiantes et, à la fin des années 1950, les homosexuels. Dans ce dernier cas, la GRC utilise un test mesurant le diamètre des pupilles des yeux lorsque des hommes regardent des photos à connotation homosexuelle. Surnommée la « fruit machine », la police fédérale l'utilise de manière à détecter les hommes qui ont une tendance homosexuelle et qui constituent, à cause de ce que la GRC qualifie de « déviance sexuelle », une menace à la sécurité nationale. Selon la GRC, les homosexuels travaillant pour le gouvernement fédéral sont sujets au chantage et au « black mail »¹⁰. La récente étude de Whitaker,

Kealey et Parnaby sur le service de sécurité de la GRC révèle qu'au début des années 1960, 113 fonctionnaires fédéraux ont démissionné ou ont été forcés à quitter leurs fonctions en raison de leur orientation sexuelle¹¹.

Différent contexte, nouvelles menaces

La réalité sociale au milieu des années 1960 est changeante dans le monde occidental. Le Canada n'échappe pas à la mobilisation sociale nourrie par l'idéologie de la contre-culture, le féminisme, le mouvement indépendantiste québécois et le mouvement américain des droits civiques. Cette mobilisation suscite des espoirs et des craintes chez les acteurs sociaux, la classe politique, mais aussi la GRC, comme le rappellent l'ouvrage de Sean Mills ou ceux de Jean-Philippe Warren sur les étudiants et les militants de la gauche dite radicale¹².

L'action des jeunes, des femmes, des Noirs et des francophones pour ne nommer que ces groupes, suscite une multitude de réactions. Pour certains parents, dirigeants religieux et forces policières municipales, les fondements de la société, ses valeurs et son sens des priorités sont assiégés par les hippies, les jeunes drogués ou encore les étudiants qui contestent l'autorité plutôt que de l'accepter et de la respecter. Par conséquent, l'État et ses diverses composantes doivent faire preuve de fermeté, puisque la loi et l'ordre sont défiés, contestés et menacés. D'autres toutefois ne partagent pas ce point de vue. Au contraire, des parents, des dirigeants religieux, des policiers et des médecins proposent d'écouter ces jeunes qui protestent, contestent et revendiquent un monde moins technocratique, plus authentique et respectueux de ses citoyens. Les débats sociaux suscités par les revendications sociales de ces acteurs sociaux ont des échos au sein de l'État fédéral. Ce dernier, à l'instar des réactions divergentes dans la société civile, offre des réponses parfois contradictoires, du moins lorsque l'on analyse l'action des composantes étatiques. Le cas de la gestion des revendications provenant du réseau associatif de la francophonie canadienne illustre adéquatement les réactions divergentes de l'État fédéral.

Devant l'activisme de l'État québécois à l'égard de la francophonie canadienne qui est toutefois dépouillé de moyens financiers adéquats, le gouvernement fédéral élabore une politique de soutien financier à leurs institutions socioculturelles, lors de la préparation et l'adoption de la loi sur les langues officielles en 1969. Responsable de la mise en application de cette politique, le Secrétariat d'État encourage les dirigeants des groupes francophones en milieu minoritaire à effectuer le virage de l'action socioculturelle par l'embauche d'animateurs culturels¹³. Par contre, l'appui financier du Secrétariat d'État aux groupes francophones en milieu minoritaire s'inscrit dans la stratégie de financement de plusieurs

acteurs sociaux, tel que les groupes de femmes, de jeunes et de communautés ethnoculturelles¹⁴.

Pendant ce temps, du côté de la GRC

Alors que le Secrétariat d'État intervient dans le fonctionnement des organismes de la francophonie canadienne, les associations féministes et les regroupements ethniques, des membres des forces de l'ordre, composante de l'État fédéral, recueillent des renseignements et infiltrent les groupes définis comme subversifs. La GRC se retrouve en terrain familier : celui de la guerre froide qui divise la planète entre le camp communiste et celui des démocraties libérales. L'activisme citoyen, les manifestations étudiantes, celles organisées par les femmes ou contre la guerre du Viet Nam pour ne nommer que celles-là, rassurent initialement la GRC. Ses agents soupçonnent que les communistes et leurs diverses factions, telles que les maoïstes, les trotskystes et les partisans du stalinisme, manipulent ces groupes sociaux et organisent ces manifestations¹⁵. Certes, les agents de la GRC sur le terrain, qui recueillent des renseignements ou infiltrent ces groupes et ceux qui analysent les données colligées, ne saisissent pas les nuances entre les diverses tendances communistes. Après tout, tous ces individus et groupes sont des menaces à la sécurité nationale. Les agents de la GRC ne prennent cependant pas conscience immédiatement qu'il y a un nouveau courant idéologique de gauche qui émerge et nourrit la contestation sociale. Lorsque la GRC ouvre un dossier sur *l'Abortion Caravan*, c'est-à-dire cette manifestation organisée par des femmes de Vancouver qui quittent cette ville en direction de la capitale nationale en 1970, ses agents soupçonnent que ce sont les trotskystes qui ont organisé cet événement¹⁶.

La GRC croit que l'agitation sociale dans les années 1960 s'explique par les communistes. Cela démontre, hors de tout doute, la capacité de ces gens à adapter leurs discours pour mieux soudoyer les Canadiens, mais surtout à modifier leurs stratégies en tenant compte des conditions sociales et économiques du moment. En même temps, la GRC croit toujours que les étrangers, qui séjournent au Canada, profitent de la générosité de la société canadienne et promeuvent leurs idéologies insidieuses et menaçantes¹⁷. Pourtant, certains agents, qui observent la réalité sur le terrain, constatent que l'agitation sociale s'explique par d'autres causes que celle de la menace communiste.

La formation des agents de la GRC est souvent citée pour expliquer la qualité des renseignements colligés par la police fédérale. Reg Whitaker affirme que le service de sécurité de la GRC recueille de l'information pertinente sur les groupes et les individus qu'ils observent. Ses articles sur l'internement des Italiens, des Allemands et des Japonais

pendant la Seconde Guerre mondiale ou sur le Front de libération du Québec démontrent que la force policière fédérale a fait preuve de discernement. La cueillette d'information est efficace et l'analyse de la situation par les agents de la GRC est pertinente. Dans leur récente synthèse sur le développement du service de sécurité canadien, Whitaker, Kealey et Parnaby affirment que les renseignements recueillis sur le FLQ se sont nettement améliorés tout au long de cette décennie. Si au début, les informations étaient imprécises, la qualité et la quantité croissent de manière considérable tout au long des années 1960¹⁸. Les dérapages, comme ceux survenus lors l'internement de l'ensemble de la population nipponne et l'arrestation de milliers de gens pendant la Crise d'octobre, comme l'affirme Whitaker dans son article sur ce sujet, s'expliquent par les décisions des dirigeants politiques et non pas par l'action de la GRC. En effet, les élus profitent d'un climat propice à des actions décisives destinées à calmer une opinion publique hostile aux Japonais, pendant le second conflit mondial, ou inquiète en ce qui concerne la Crise d'octobre¹⁹.

Dans son étude sur la présence de la GRC sur les campus et son travail de surveillance des associations étudiantes, Steve Hewitt observe le manque de préparation des forces policières dans le contexte de la contre-culture²⁰. Ou encore, son article rédigé avec Christabelle Sethna sur le mouvement féministe et *l'Abortion Caravan*, présente les agents de la GRC comme mal formés pour comprendre la nouvelle réalité sociale et les nouvelles revendications qui balayaient la société²¹. Cette situation s'explique, selon Hewitt dans son étude sur le milieu étudiant, par la faible scolarité des agents. La GRC n'exige, à ce moment-là, qu'un diplôme attestant la réussite de la huitième année.

Dans mon étude sur le travail de surveillance des hippies à la fin des années 1960, je démontre que les agents ne sont pas « unsophisticated » pour reprendre l'expression de Steve Hewitt. Au contraire, les agents de la GRC, du moins ceux qui infiltrèrent les milieux hippies, sont en état de choc. Il s'agit de la collision entre deux mondes. Les agents de la GRC appartiennent à une organisation qui valorise le respect de l'autorité et de l'ordre alors que les hippies, qu'ils observent, promeuvent la spontanéité, la créativité, le laissez-faire et la contestation de l'ordre, de l'autorité et des valeurs jugées conservatrices et appartenant à un monde révolu. Ce n'est pas que les agents de la GRC n'ont pas la formation adéquate pour comprendre la réalité appelée à observer. Au contraire, cette réalité est diamétralement opposée à celle à laquelle ils s'identifient puisqu'en travaillant pour la GRC, ces policiers adhèrent aux valeurs d'ordre, de respect et de discipline. Les jugements de valeur qu'ils portent sur les hippies constituent un effet miroir des caractéristiques idéologiques de la formation des policiers fédéraux²².

L'utilisation des rapports de la GRC sur l'agitation sociale chez les francophones au Québec démontre que certains agents constatent l'inadéquation de leur grille d'analyse fondée sur les communistes et leurs efforts d'infiltration. Cette grille s'avère inappropriée pour comprendre la mobilisation sociale. L'ampleur et le nombre d'acteurs sociaux obligent à revoir les prémisses des motivations, surtout lorsque l'on constate l'agitation au Québec parmi les francophones, chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick, et à l'ouest du Québec, notamment chez les Franco-Ontariens. Est-ce que les communistes auraient la capacité ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières à soutenir autant de manifestations? Devant ces réalités, la GRC ouvre des dossiers, collecte de l'information, mais reçoit aussi de nouvelles directives, notamment au sujet des Franco-Ontariens et des Acadiens.

Menaces internationales et francophonie canadienne en milieu minoritaire

Si la GRC augmente ses activités de surveillance, en redéfinissant ce qui constitue un groupe subversif, le gouvernement fédéral donne des directives, comme c'est le cas avec la surveillance du réseau institutionnel de la francophonie canadienne en milieu minoritaire. Il assimile ce qu'il définit comme une menace à l'unité nationale à une menace à la sécurité nationale. L'intérêt des élus s'explique par le contexte particulier des années 1960 et l'activisme de la France à l'égard du Canada français, notamment celui de Philippe Rossillon.

Rossillon connaît une notoriété lorsque le quotidien *The Globe and Mail* cite le premier ministre Trudeau dans un article publié le 12 septembre 1968. Trudeau insinue que Rossillon est un agent secret et avertit les Canadiens français que leurs efforts pour comploter avec des agents secrets français auront des conséquences négatives²³. Il faut préciser que l'action de Rossillon auprès des Franco-Manitobains et des Acadiens ainsi que ses efforts pour faciliter l'organisation d'une délégation acadienne à Paris agacent la classe politique, mais aussi les hauts fonctionnaires fédéraux du ministère des Affaires étrangères, notamment Marcel Cadieux.

Avec sa déclaration, Trudeau alimente la thèse de la présence d'agents secrets travaillant auprès des communautés francophones en milieu minoritaire. Plus récemment, le livre de John Boshier sur le travail de diplomates français au Canada dans les années 1960 confirme les propos de Trudeau et de Cadieux²⁴. Par ailleurs, l'historien David Meren nuance ces affirmations en décrivant Philippe Rossillon comme un « franc-tireur », c'est-à-dire un individu qui utilise ses responsabilités pour promouvoir la cause de la francophonie canadienne. Il est un passionné, mais, comme le

rappelle Meren, tous n'approuvent pas son travail, y compris dans la capitale française²⁵.

La question des agents étrangers français au pays n'est cependant pas nouvelle lorsque Trudeau y fait allusion. Dès 1964, l'État fédéral est agacé par la présence des Français, notamment au Québec. Il cherche alors un mécanisme pour régulariser leur séjour. À l'époque, il n'y a pas d'obligation d'obtenir un visa pour séjourner au Canada. Des échanges entre les bureaucrates fédéraux sur la manière de réglementer la présence de Français au pays amènent cependant l'exclusion de l'imposition de visas. Si le gouvernement fédéral décide d'y recourir, cette mesure serait jugée punitive et discriminatoire. En effet, les Britanniques ne sont pas assujettis à une telle mesure. Pourquoi donc l'imposer aux Français²⁶ ?

C'est toutefois la célèbre déclaration du général de Gaulle du 24 juillet 1967 qui modifie l'approche de l'État fédéral à l'égard du mouvement indépendantiste au Québec et les éventuelles sympathies à son égard à l'extérieur du Québec. Le premier ministre Lester B. Pearson convoque une réunion de la commission de la sécurité pour discuter du travail de la GRC dans la collecte d'information afin de trouver des moyens pour accroître la surveillance des indépendantistes et leurs sympathisants. Dans la foulée de cette réunion, le mouvement indépendantiste québécois et les sympathies qu'il suscite délogent le communisme comme principale menace à la sécurité de l'État. Par conséquent, la GRC reçoit comme mandat d'accroître ses activités de surveillance et de collecte d'information sur ce courant idéologique au Québec et les institutions qui en font la promotion, dont le Parti québécois. Fait à noter, on mandate également la police fédérale d'intensifier ses efforts à l'égard des terroristes, des séparatistes et des influences extérieures²⁷.

En plus du Québec, la GRC s'intéresse à la francophonie canadienne. Dans ce dernier cas, elle doit identifier la présence d'agents étrangers dans les communautés francophones en milieu minoritaire. Elle évalue également les sympathies des communautés francophones en milieu minoritaire à l'idéologie indépendantiste. Dans le cas de ce mandat, c'est l'obligation de déterminer si des organismes du réseau institutionnel se livrent à des activités subversives qui mobilise davantage les énergies de la GRC²⁸.

Selon le premier ministre Trudeau, l'agitation sociale dans les communautés francophones en milieu minoritaire serait influencée, peut-être même téléguidée de l'étranger. La France est directement ciblée. Dans son article sur la GRC, Whitaker affirme que la République française «has been interfering in Canadian affairs since 1963». Comme on le sait, Philippe Rossillon a été expulsé du Canada en raison de ses activités d'espionnage, selon le gouvernement fédéral. Dans le but de circonscrire les activités du gouvernement français en territoire canadien, le service de sécurité de la GRC, nous apprend Whitaker, a tenté, mais en vain, de

convaincre les services américains et britanniques de participer à la collecte d'information sur les Français²⁹.

Les dossiers de la GRC, qui nous ont été remis, ne comportent aucune référence aux activités d'agents étrangers. Par ailleurs, cela ne signifie pas que la police fédérale n'a rien trouvé. De nombreuses pages ont été retirées des dossiers obtenus et d'autres ont été censurées par le service d'Accès à l'information. Il est possible que des pages, retirées ou censurées, contiennent des passages sur le travail d'agents français en territoire canadien.

Sur la question des sympathies des francophones hors Québec à l'égard du mouvement indépendantiste, il y a peu de dossiers qui traitent de cet aspect du mandat confié à la GRC. Outre le cas de la Nouvelle-Écosse, mentionné dans l'introduction, il y a un dossier sur les francophones de la Colombie-Britannique et l'un sur les Franco-Manitobains. Dans le premier cas, il est impossible de révéler le contenu, car le travail des censeurs nous empêche de découvrir ce que la GRC a collecté sur cette communauté. On en sait un peu plus sur les Francophones du Manitoba. Le dossier couvre l'année 1971. Dans des notes échangées à ce moment-là entre les agents de la GRC de cette province et le quartier général à Ottawa, on rassure les instances supérieures. On affirme que peu d'organismes francophones manitobains s'intéressent au « séparatisme ». Malgré ces réassurances, la GRC demande à ses agents de garder l'œil ouvert, car « we would appreciate being kept abreast of any such developments in your area³⁰ ».

C'est toutefois le caractère subversif des activités organisées par le réseau institutionnel qui mobilise les énergies de la GRC. Il y a de nombreux dossiers sur les Acadiens, principalement du Nouveau-Brunswick, et les francophones de l'Ontario. Si l'on compare les dossiers sur les Acadiens, on est surpris par les cibles. La GRC s'intéresse d'abord à la question linguistique et aux tensions entre les deux principales communautés. Il y a d'ailleurs un dossier sur la place du français comme langue d'enseignement à Campbellton³¹ ou un autre sur la lutte pour l'obtention de services en français que la ville de Moncton, dirigée alors par le maire Leonard Jones, devrait offrir. La police fédérale enquête également sur le réseau institutionnel, notamment sa restructuration et les efforts de la communauté pour doter les Acadiens du Nouveau-Brunswick d'un organisme qui deviendra le porte-parole provincial³².

Il est intéressant de noter que la nature du mandat confié à la GRC dans le dossier de la francophonie canadienne diffère de celui accordé aux groupes qui s'opposent au bilinguisme officiel. Au même moment où la GRC espionne les groupes acadiens du Nouveau-Brunswick, la police fédérale a à l'œil le *Dominion of Canada English Speaking Association*.

Dans le cas de ce groupe de pression néo-brunswickois opposé au bilinguisme, l'auteur des rapports n'utilise jamais le mot subversif. Il évalue

toutefois le potentiel de violence du groupe et conclut que cet organisme est non-violent. Il est intéressant de noter que les rapports contiennent des commentaires sur l'âge des membres. L'agent mentionne que la plupart de ces gens sont dans la cinquantaine et la soixantaine. En insistant sur l'âge des membres, est-ce que les auteurs des divers documents sur le *Dominion of Canada English Speaking Association* laissent sous-entendre qu'ils sont incapables de poser des gestes violents? Il est impossible de répondre de manière catégorique. Par contre, les documents de la GRC mentionnent que l'hostilité de cet organisme au bilinguisme constitue une forme de violence symbolique et peut inciter d'autres à réagir violemment aux déclarations et aux actions de ce groupe³³.

Le cas de l'Ontario français est particulier, car le dossier sur l'Association canadienne-française de l'Ontario [ACFO] contient une note, non datée, spécifiant que l'organisme qui est le porte-parole des francophones de cette province n'est pas subversif. Au contraire, on le décrit comme un organisme légitime dont les actions sont associées à celles organisées par un groupe de pression. Comment expliquer le souci de la GRC à statuer que l'ACFO n'est pas un organisme subversif?

La question est d'abord posée en 1975. Dans une note envoyée au service de sécurité, en date du 26 mai, son auteur affirme que l'ACFO est un organisme légitime. En fait, l'ACFO est défini comme un groupe de pression ne se livrant à aucune activité subversive³⁴. Malheureusement, nous ignorons ce qui amène la GRC à affirmer catégoriquement qu'il n'y a rien à craindre de la part de cet organisme franco-ontarien. Il en est tout autrement en 1980.

C'est une demande du Secrétariat d'État qui amène la GRC à réaffirmer le caractère non subversif et légitime de l'ACFO. En 1980, le Secrétariat d'État étudie une demande de subvention, déposée par un organisme affilié à l'ACFO, la Direction Jeunesse. Selon des rumeurs circulant dans le milieu francophone au sujet de la Direction Jeunesse, le Secrétariat d'État s'inquiète de la présence de marxistes dans les rangs de cet organisme. On craint que la subvention, si elle est octroyée, se retrouve entre de mauvaises mains³⁵. Dans sa réponse, la GRC est catégorique: l'ACFO n'est pas un organisme subversif. Dans le cas de la Direction Jeunesse, des groupes marxistes léninistes seraient actifs, mais cet organisme «n'est aucunement contrôlé [sic] par ces derniers à ce moment³⁶».

Puisque la GRC est appelée à déterminer si l'ACFO est un organisme subversif, les agents qui recueillent l'information, mais surtout ceux qui colligent les informations provenant de plusieurs sources et l'interprètent connaissent les enjeux politiques. Une réponse positive de leur part à la question portant sur le caractère subversif de l'ACFO aura des conséquences désastreuses. Outre la perte de l'appui financier de l'État et de son statut d'interlocuteur auprès des composantes étatiques, la GRC pourrait

déclencher une campagne minant la légitimité de cet organisme, comme elle l'a fait avec les hippies, les communautés ethniques et les militants de gauche.

La consultation des dossiers de la GRC sur les communautés francophones démontre que la police fédérale utilise divers moyens pour recueillir ses informations. La GRC collecte des articles de journaux, transcrit des entrevues radiophoniques auxquelles participent des dirigeants des communautés francophones, recueille des documents produits par des organismes francophones et collige des renseignements par un travail de surveillance. Il peut y avoir également des individus, œuvrant dans ces organismes, qui acceptent volontairement de fournir de l'information. Il est toutefois impossible de confirmer le nombre de ces collaborateurs, mais les études sur le FBI et la GRC et leurs activités d'infiltration des milieux de gauche, féministe, étudiant et autres, attestent du travail de ces volontaires³⁷.

Quelles sont les conséquences des activités de surveillance de la GRC sur les activités du réseau institutionnel francophones et leurs dirigeants? Dans un récent ouvrage sur les informateurs et les activités de surveillance des États, Steve Hewitt affirme qu'un des effets pervers de ces activités est de semer le doute, la suspicion et la zizanie chez les groupes surveillés³⁸. Ainsi, des amitiés sont brisées, des individus ne peuvent plus travailler ensemble, car les uns soupçonnent les autres de travailler pour la GRC. On sait que les années 1960 et 1970 sont des années mouvementées pour le réseau institutionnel des communautés francophones en milieu minoritaire. Il y a contestation des stratégies utilisées pour promouvoir les demandes des francophones. Certains militants trouvent leurs dirigeants trop dociles à l'égard de l'État. Ils exigent des coups d'éclat et une radicalisation des demandes, des discours et des actions. D'autres estiment que le temps des accommodements est terminé. Il faut revendiquer et contester. Ce bouillonnement idéologique et politique est perçu comme un signe de vitalité, mais crée aussi des maux de tête aux dirigeants qui interprètent ces contestations comme des moyens de miner leur crédibilité et leur influence auprès des fonctionnaires et de la classe politique.

Raffinons notre questionnement et demandons-nous si les dirigeants du réseau institutionnel francophone en milieu minoritaire soupçonnent qu'ils font l'objet de surveillance? Il n'y a qu'un seul document qui fait allusion à ce travail de surveillance. C'est le secrétaire général de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, Denis Losier, qui dénonce le travail de la GRC. Selon lui, la police fédérale a mis sous écoute les téléphones de dirigeants et de militants tandis que d'autres Acadiens se plaignent de faire l'objet de surveillance, notamment lors de leur déplacement. Bien entendu, la GRC dément ces affirmations dans un document retrouvé dans les archives de cet organisme et daté de 1977³⁹.

Conclusion

Après la Seconde Guerre mondiale, la GRC reprend sa lutte au communisme. C'est avec cette compréhension du monde que ces agents abordent et analysent les diverses manifestations qui surgissent dans l'espace public un peu partout au Canada. Inspirés et influencés par divers courants idéologiques, les jeunes, les femmes, les francophones, les Noirs et les Amérindiens, qui prennent la parole au cours des années 1960, revendiquent une société plus juste et équitable. Initialement la GRC attribue cet activisme aux communistes. Mais la situation est beaucoup plus complexe, notamment lorsque l'on tente d'expliquer les causes de l'activisme chez les francophones. Si certains d'entre eux revendiquent l'égalité entre les deux peuples fondateurs du Canada, d'autres militent pour l'indépendance du Québec. Les francophones en milieu minoritaire s'agitent également et revendiquent des services en français et même l'égalité.

Dans leur synthèse sur le service de sécurité des origines jusqu'à nos jours, Whitaker, Kealey et Parnaby observent que pendant les années 1960, la classe politique au pouvoir sur la scène fédérale a confondu les menaces à la sécurité nationale et avec celles à l'unité nationale. En confondant les deux, les politiciens ont demandé à la GRC de s'occuper de ces deux types de menaces lorsque ses agents enquêtent sur la francophonie canadienne. Il faut dire que des politiciens et des fonctionnaires fédéraux doutent que le réveil nationaliste dans les communautés francophones, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, puisse s'expliquer par des facteurs internes. Ces politiciens et fonctionnaires croient se profiler l'action d'agents étrangers. La police fédérale, comme elle l'a fait en communiquant avec le ministère du procureur général de la Nouvelle-Écosse en 1968, jauge aussi la sympathie des francophones en milieu minoritaire à la cause indépendantiste. Par contre, cette sympathie est plutôt faible.

L'action de la GRC pose la question des conséquences des enquêtes pour ceux et celles qui en constituent l'objet. Se savoir surveillé crée souvent un climat de méfiance au sein du groupe, incite les uns à suspecter les autres et par conséquent mine l'action et suscite des divisions qui peuvent handicaper le fonctionnement du groupe. Selon Hewitt, une telle situation, c'est-à-dire que le groupe surveillé implose ou n'est plus capable de fonctionner, constitue une victoire pour le service policier⁴⁰. Après tout, l'un des objectifs poursuivis par l'État est de recueillir des renseignements, de déterminer le potentiel de violence et de neutraliser les individus et les groupes ciblés. Si le groupe s'autodétruit, entre en crise ou est incapable de fonctionner, l'État a rempli en partie sa mission de surveillance. Pour paraphraser Michel Foucault et le rapport entre le pouvoir et la surveillance, si un groupe adhère à un mode de pensée dans lequel un climat de

suspicion, de manque de confiance et d'hostilité s'installe parmi les membres, cela marque le triomphe du travail de surveillance, puisque les gens et les groupes ciblés internalisent les prémisses de l'idéologie qui sous-tend le travail de surveillance.

Dans le cas des communautés francophones en milieu minoritaire, il faudra poursuivre nos recherches et notamment interroger les acteurs du réseau institutionnel. Le sociologue Raymond Breton affirme cependant que l'existence de tensions, de débats et de déchirements dans une communauté est un signe de vitalité⁴¹. Comme on le sait, il y a eu de nombreux débats au sein de l'ACFO et de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick. Est-ce que les divisions dans les réseaux institutionnels résultent-elles du travail de surveillance de la GRC ? S'il est exagéré d'expliquer ces tensions par le travail de la police fédérale, il ne faut toutefois pas minimiser son impact.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. L'auteur tient à remercier les évaluateurs externes pour leurs commentaires et suggestions qui ont permis d'enrichir cet article.
2. «French Population, Separatist Influence, Nova Scotia», G. H. Miller, c. supt. In charge C.I.B. to Deputy Attorney General, Province of Nova Scotia, Halifax, 27 February 1968, Bibliothèque et archives Canada [BAC], RG 146.
3. Joel Belliveau et Frédéric Boily, «Deux Révolutions tranquilles? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967)», *Recherches sociographiques*, vol. 46, no. 1, 2005, p. 11-34.
4. Thomas H. B. Symons, «Ontario's Quiet Revolution. A Study of Change in the Position of the Franco-Ontarian Community», dans R.-M. Burns (dir.), *One Country or Two? Montréal, McGill-Queen's University Press, 1971, p. 169-204.*
5. Rivett-Carnac to Robertson, 24 janvier 1939, cité dans Gregory S. Kealey et Reg Whitaker (dir.), *R.C.M.P. Security Bulletins. The War Series, 1939-1941*, St. John's, Newfoundland, Committee on Canadian Labour History, Department of History, Memorial University of Newfoundland, 1989, p. 10.
6. Kealey et Whitaker (dir.), *op. cit.*, p. 16.
7. Reg Whitaker and Gregory S. Kealey, «A War on Ethnicity? The RCMP and Internment», dans Franca Iacovetta, Roberto Perin et Angelo Principe (dir.), *Enemies Within: Italian and other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000, p. 131.
8. Robert Bothwell et Jack L. Granatstein (dir.), *The Gouzenko Transcripts: The Evidence Presented to the Kellock-Taschereau Royal Commission of 1946*, Ottawa, Deneau Publishers, 1982.
9. «The Communist Program for Control of Youth and Intellectuals», cité dans Steve Hewitt, «"Information Believed True": RCMP Security Intelligence Activities on Canadian University Campuses and the Controversy Surrounding Them, 1961-71», *The Canadian Historical Review*, vol. 81, no 2, June 2000, p. 202-203. Voir aussi Steve Hewitt, *Spying 101. The RCMP's Secret*

- Activities at Canadian Universities, 1917-1997*, Toronto, University of Toronto, 2002.
10. Daniel J. Robinson et David Kimmel. « The Queer Career of Homosexual Security Vetting in Cold War Canada », *The Canadian Historical Review*, vol. 75, no 3, September 1994, p. 319-345; Gary Kinsman et Patrizia Gentile, *The Canadian War on Queers: National Security as Sexual Regulation*, Vancouver, UBC Press, 2000.
 11. Reg Whitaker, Gregory S. Kealey et Andrew Parnaby, *Secret Service. Political Policing in Canada from the Fenians to Fortress America*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 191.
 12. Sean Mills, *The Empire Within. Postcolonial Thought and Political Activism in Sixties Montreal*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2010; Jean-Philippe Warren, *Une douce anarchie: les années 68 au Québec*, Montréal, Boréal, 2008; Jean-Philippe Warren, *Ils voulaient changer le monde: Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB, 2007.
 13. Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français. Les relations entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997.
 14. Leslie A. Pal, *Interests of State: the Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1995.
 15. Hewitt, « "Information Believed True" ... », *loc. cit.*
 16. Christabelle Sethna et Steve Hewitt, « Clandestine Operations: The Vancouver Women's Caucus, the Abortion Caravan, and the RCMP », *The Canadian Historical Review*, vol. 90, no 3, September 2009, p. 463-495.
 17. Appelée à commenter les origines de la crise qui marque la fin de l'occupation étudiante à l'Université Sir G. Williams, la GRC blâme les étrangers, propos qui circulaient largement dans les médias écrits et chez les parlementaires fédéraux lorsqu'ils réagissent aux événements, en février 1969. Marcel Martel, « "Riot" at Sir George Williams: Giving Meaning to Student Dissent », dans Laura Campbell, Dominique Clément et Gregory S. Kealey (dir.), *Debating Dissent: Canada and the Sixties*, Toronto, University of Toronto Press, 2012, p. 96-114, 300-303; Marcel Martel, « "S'ils veulent faire la révolution, qu'ils aillent la faire chez eux à leurs risques et périls. Nos anarchistes maisons sont suffisants": occupation et répression à Sir George Williams », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 15, no 1, automne 2006, p. 163-177.
 18. Whitaker, Kealey et Parnaby, *Secret Service...*, *op. cit.*, p. 191.
 19. Whitaker et Kealey, « A War on Ethnicity? ... », *loc. cit.*; Reg Whitaker, « Apprehended Insurrection? RCMP Intelligence and the October Crisis », *Queen's Quarterly*, vol. 100, no. 2, Summer 1993, p. 383-406. Pour d'autres points de vue sur le travail de la GRC, le lecteur peut consulter Jean F. Keable, *Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois*, Québec, Ministère des Communications, Direction générale des publications gouvernementales, 1981; David C. McDonald, *Commission of Inquiry Concerning Certain Activities of the Royal Canadian Mounted Police*, Ottawa, The Commission, 1981.
 20. Hewitt, « Information Believed True... », *loc. cit.*
 21. Sethna et Hewitt, « Clandestine Operations: The Vancouver Women's Caucus, the Abortion Caravan, and the RCMP », *loc. cit.*

22. Marcel Martel, « "They smell bad, have diseases and are lazy" : RCMP Officers Reporting on Hippies in the Late Sixties », *The Canadian Historical Review*, vol. 90, no. 2, June 2009, p. 215-245.
23. Cité dans David Meren, *With Friends Like These. Entrangled Nationalisms and the Canada-Quebec-France Triangle, 1844-1970*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2012, p. 232.
24. John F. Boshier, *The Gaullist Attack on Canada, 1967-1997*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1999.
25. Meren, *With Friends Like These... , op. cit.*, p. 230-233.
26. RCMP Headquarters Transit Slip Dec. 2-64 To the Officer I-C C.I.B. to D.S.I, BAC, RG 146, vol. 2311, dossier 1 Subv. Separatist Act. Amongst French Canadians to 21-12-64; Memorandum from J.E. M. Barrette, Inspector Officer I-C 'A' Branch, Subject: Visa Control: French Non-Immigrants, To the D.S.I., February 19th 1965, BAC, RG 146, vol. 2311, dossier 2 Subv. Separatist Act. Amongst French Canadians from 22-12-64 to 15-6-65.
27. Whitaker, Kealey et Parnaby, *Secret Service...*, *op. cit.*, p. 294-295.
28. *Ibid.*, p. 304.
29. Whitaker, « Apprehended Insurrection? ... », *loc. cit.*, p. 392.
30. The Commissioner, R.C.M. Police-Ottawa, Attention: D.D.G., Re: Subversive Separatist Activities Amongst French Canadians-Manitoba, Winnipeg, MBA, August 26, 1971; C. O. 'D' Division, Winnipeg, Manitoba, Re: Subversive Separatist Activities Amongst French Canadians – Manitoba, October 29, 1971, BAC, RG 146, vol. 2311, dossier 1 Subversive Separatist Activities Amongst French Canadians Province of Manitoba.
31. RCMP Division 'J', Detachement Security Service, Re: Resistance Acadienne VAINCRA, Campbellton, N.B., 23 novembre 1971, BAC, RG 146, vol. 3046, dossier 2, Société nationale des Acadiens, N-B, to 28-2-72.
32. Memorandum pour dossier historique, subject: Société nationale des acadiens, 12 octobre 1977, BAC, RG 146, vol. 3046, dossier 3 Société nationale des Acadiens-Nouveau-Brunswick, from 72-02-29 to 79-02-01.
33. Memorandum: Dominion of Canada English Speaking Association, 25 September 1973, BAC, RG 146, vol. 4104, dossier Dominion of Canada English Speaking Association, New Brunswick, Corresp. To 20 November 1973; Memorandum: Dominion of Canada English Speaking Association, Moncton, New Brunswick, 9 August 1978, BAC, RB 146, vol. 4101, dossier Dominion of Canada English Speaking Association, New Brunswick, from 1 October 1977 to 14 September 1978; The New Brunswick Area Commander Security Service, Re: Pressure Groups-General-Canada, Moncton District Unit Security Service, Moncton, N.B., 11 December 1978, BAC, RG 146, vol. 3213, dossier Société nationale des Acadiens du Nouveau-Brunswick, N.B., 78-02-17 to 79-11-28.
34. H. C. Draper, A Comms. D.D. G. Operations to Officer in Charge, Security Service, 'A' Division, Ottawa, 26 May 1975, BAC, RG 146, vol. 3068, dossier French Canadian Association of Ontario (Association canadienne-française de l'Ontario) Ontario.
35. Transit Slip To: A Op From D Op, Subject: Enquiry from Sec State Dept. 14 May 1980, BAC, RG 146, vol. 3068, dossier French Canadian Association of Ontario (Association canadienne française de l'Ontario) Ontario.

36. Transit Slip, 22 May 1980, BAC, RG 146, vol. 3068, dossier French Canadian Association of Ontario (Association canadienne française de l'Ontario) Ontario.
37. David Cunningham, *There's Something Happening Here. The New Left, The Klan, and FBI Counterintelligence*, Berkley, University of California Press, 2004; Ward Churchill, *Agents of Repression: The FBI's Secret War against the Black Panther Party and the American Indian Movement*, Boston, South End Press, 1988; J. K. Davis, *Assault on the Left. The FBI and the Sixties Antiwar Movement*, Westport, Connecticut, Praeger, 1997; Hewitt, *Spying 101... op. cit.*; Whitaker, Kealey et Parnaby, *Secret Service...op. cit.*
38. Sur les conséquences des activités de surveillance et d'infiltration, le lecteur peut consulter Steve Hewitt, *Snitch!: A History of the Modern Intelligence Informer*, New York and London, Continuum, 2010; Gary T. Marx, « Thoughts on a Neglected Category of Social Movement Participant: The Agent Provocateur and the Informant », *American Journal of Sociology*, vol. 80, no. 2, September 1974, p. 402-442.
39. Document, 2 novembre 1977, BAC, RG 146, volume 3213, dossier Société nationale des Acadiens, 29-5-75 to 16-2-78.
40. Hewitt, *Snitch!: A History of the Modern Intelligence Informer*, *op. cit.*
41. Raymond Breton, « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, octobre 1983, p. 23-37.